

COMMUNIQUE AUX MEDIAS

Berne, le 5 mars 2020

Une vaste alliance lance l'initiative populaire pour mieux vivre à la retraite

Initiative pour une 13^e rente AVS : « Notre travail mérite des bonnes rentes »

Les rentes de l'AVS ne permettent pas d'en vivre et elles ne cessent de perdre de la valeur. Parallèlement, celles du 2^e pilier baissent toujours plus rapidement. Et cela, alors que les cotisations versées au 2^e pilier par les salarié-e-s ont atteint un niveau record. La rente de celle ou celui qui prend sa retraite aujourd'hui ou demain est inférieure à celle touchée par les générations précédentes. L'écart existant entre les rentes au détriment des femmes est particulièrement problématique ; l'égalité entre les sexes est loin d'être une réalité. Pour ces raisons, une vaste alliance constituée de syndicats, de partis politiques, d'associations et d'organisations de retraité-e-s ainsi que féminines lance, dans le contexte de la Journée internationale pour les droits des femmes (8 mars), l'initiative pour une 13^e rente AVS.

Qu'en 2020, les rentes des femmes soient toujours nettement inférieures à celles des hommes est scandaleux. Plus d'un tiers des retraitées ne reçoivent même aucune rente du 2^e pilier. Et même lorsqu'elles ont un 2^e pilier, leurs rentes ne représentent en moyenne que la moitié de celles des hommes. Cela, parce que leurs parcours de vie se caractérisent par des interruptions professionnelles, le travail à temps partiel et des salaires inférieurs. Dans l'AVS par contre, les rentes des hommes et des femmes sont similaires, parce que la garde des enfants et l'assistance apportée aux proches y sont prises en compte et augmentent les rentes. Seule l'AVS concrétise cette égalité. C'est pourquoi Vania Alleva, la présidente d'Unia, demande que l'on fasse « ce pas vers plus de sécurité sociale et d'égalité entre les sexes ».

Au moyen de cette initiative, Pierre-Yves Maillard, le président de l'Union syndicale suisse (USS) veut « empêcher la privatisation rampante de la prévoyance vieillesse ». Il souligne que les banques et les assurances dénigrent l'AVS afin de vendre le plus possible de produits du 3^e pilier, ajoutant qu'en Suisse, il y a assez d'argent pour des rentes décentes. Par exemple, grâce à un financement additionnel de l'AVS via les excédents exorbitants qu'enregistre la Banque nationale. En outre, la 13^e rente servira à compenser l'effondrement déjà en cours des rentes du 2^e pilier, a précisé Giorgio Tuti, le président du Syndicat du personnel des transports (SEV).

Pour Barbara Gysi, la vice-présidente du Parti socialiste, dans l'AVS, la solidarité n'est pas seulement unique entre les bas et hauts revenus, mais aussi entre les sexes. De fait, l'AVS est la seule assurance pour laquelle le travail familial et de soins soit constitutif de rentes. La conseillère nationale Verte Léonore Porchet demande aussi des améliorations concrètes après la Grève des femmes*. Pour elle, renforcer l'AVS, c'est renforcer l'égalité entre femmes et hommes.

La vaste alliance derrière l'initiative commencera ce jeudi 5 mars 2020 à midi la récolte des signatures. En raison des incertitudes concernant l'évolution de la crise due au coronavirus, les initiateurs signalent l'existence du site Internet www.AVSx13.ch, où il est possible de s'informer sur l'initiative et de la signer, soit de soutenir aussi depuis la maison la récolte des signatures.

Renseignements :

- Pierre-Yves Maillard, président de l'USS, tél. 079 743 42 37
- Vania Alleva, présidente d'Unia, tél. 079 620 11 14
- Giorgio Tuti, président du SEV, tél. 079 221 45 64
- Barbara Gysi, vice-présidente du PS, tél. 079 708 52 34
- Léonore Porchet, conseillère nationale Les Verts, tél. 079 350 67 43
- Gabriela Medici, secrétaire centrale de l'USS, tél. 079 242 65 43
- Urban Hodel, coresponsable de la communication de l'USS, tél. 078 644 89 15

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 5 MARS 2020

Pierre-Yves Maillard, président de l'USS

Initiative AVSx13

Mieux vivre à la retraite : lancement de l'initiative pour une 13^e rente AVS

Toute personne mérite une bonne rente après une vie de travail. Mais de plus en plus souvent, ce n'est plus le cas pour les salarié-e-s ordinaires. Les loyers et les primes-maladie augmentent massivement. En même temps, les cotisations aux caisses de pensions atteignent des niveaux record et pourtant, les rentes du 2^e pilier sont en chute libre. Au bout du compte, il reste toujours moins pour vivre. Pour masquer cette réalité, les banques, les assurances et leurs acolytes s'emploient à peindre le diable sur la muraille : elles mettent en garde contre un effondrement démographique. Mais dans les faits, cette réalité démographique représente pour elles rien de moins qu'une très bonne affaire. La prévoyance vieillesse est donc à la croisée des chemins : la privatisation rampante va-t-elle s'imposer ou voulons-nous renforcer la solidarité ? Nous lançons aujourd'hui cette initiative pour que les intérêts des salarié-e-s ordinaires passent avant ceux de l'industrie de la prévoyance.

Concrètement, ils veulent développer le 3^e pilier : chacun-e doit s'occuper de son propre sort, sans aucune participation des employeurs. Mais avec de juteux bénéfices à la clé pour les banques et les assurances. La prévoyance privée ne sert toutefois que les personnes qui gagnent beaucoup et ce, au détriment de la collectivité. En effet, le 3^e pilier est avant tout un moyen de payer moins d'impôts et il n'apporte que très peu de sécurité financière à la retraite. Les pertes fiscales qu'il entraîne s'élèvent au total à environ 2,5 milliards de francs. Déjà lors de l'introduction de l'AVS, les hauts revenus étaient montés au créneau en opposant les « jeunes » aux « vieux ». Je n'ai jamais entendu d'argument plus stupide, car si tout va bien, un jeune deviendra un jour un vieux. <Les jeunes n'aspirent pas à mourir prématurément et donc préféreront devenir vieux. C'est pourquoi nous nous battons aussi pour un système efficace et équitable pour les futur-e-s aîné-e-s.

Lorsque les taux d'intérêts restent bas pendant longtemps, c'est le 2^e pilier qui est le plus durement touché en raison du système par capitalisation. Depuis à peu près dix ans, les rentes du 2^e pilier s'effondrent littéralement : elles ont subi une baisse réelle de 8 % en moyenne, et cette tendance vers le bas s'accélère. Nous avons négocié avec les partenaires sociaux un compromis sur la LPP afin de remédier aux rentes scandaleusement basses des femmes et des personnes à faible revenu. La position intransigeante de nombreux protagonistes nous donne d'autant plus de raisons de lancer cette initiative. Pour les revenus moyens et les femmes, l'AVS est de toute façon la solution la plus efficace. Si le compromis sur la LPP est rejeté et qu'une modernisation de la LPP est repoussée aux calendes grecques, notre initiative n'en aura que plus de poids.

La moitié des personnes parties à la retraite en 2017 doivent s'en sortir avec moins de 1777 francs de rente AVS par mois. De telles rentes sont tout simplement trop basses. La Constitution stipule

pourtant depuis près de 50 ans que les rentes doivent assurer le minimum d'existence. Il y a assez d'argent en Suisse pour des rentes décentes.

Pour un financement supplémentaire de l'AVS, on sait qu'il faudra utiliser les bénéfices faramineux de la Banque nationale suisse (BNS). En d'autres mots : les versements supplémentaires de la BNS à la Confédération devront aller directement à l'AVS. La BNS détient bien plus de réserves que ne l'autorise la Constitution. Son potentiel de distribution est donc nettement plus grand. La période de taux d'intérêt négatifs persistant est exceptionnelle, tout comme les milliards de réserves de la BNS. C'est pourquoi il faut recourir à des mesures exceptionnelles.

Avec l'initiative pour une 13^e rente AVS, nous présentons une idée simple et convaincante que tout le monde comprend. Avec elle, nous améliorons les rentes des salarié-e-s ordinaires, mais nous nous battons aussi pour une prévoyance vieillesse solidaire et pour mieux vivre à la retraite.



**Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.**

Initiative pour une 13e rente AVS

Plus d'égalité entre les sexes grâce à une AVS renforcée

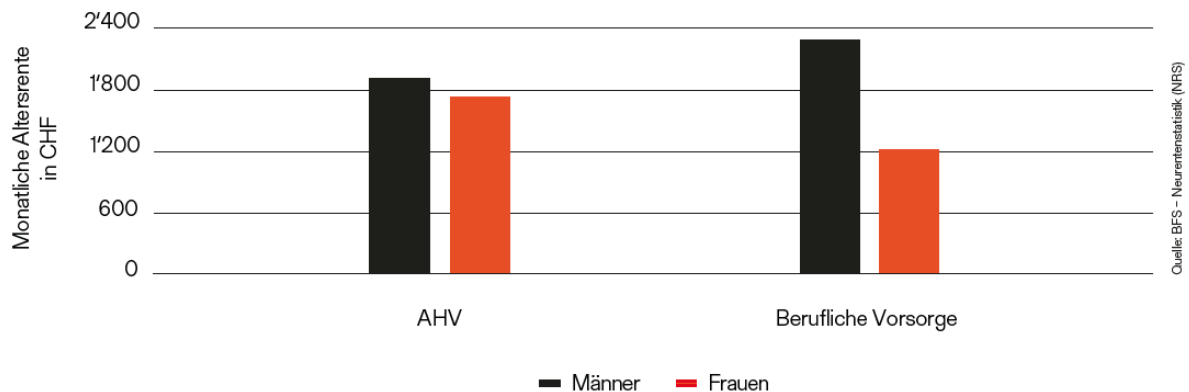
Vania Alleva, présidente du syndicat Unia

L'AVS est la plus importante institution de sécurité sociale de Suisse. C'est un rempart contre la pauvreté dans la vieillesse et un puissant levier d'équilibre social. Et, ce qui est peut-être un peu moins présent dans l'esprit du grand public : c'est une importante institution d' « égalité entre les sexes ». L'initiative populaire pour une 13e rente AVS est donc aussi une nécessité dans une perspective de genre.

Pourquoi l'AVS est-elle un élément d'égalité entre les sexes ? Il y a des raisons systémiques et mathématiques à cela :

- La première raison est que l'AVS favorise en général les petits revenus par rapport aux gros revenus. Bien que ces derniers paient des cotisations AVS sur l'ensemble du salaire, ils reçoivent au maximum le double de la rente AVS minimale, qui est de 1185 francs. Cet effet de redistribution en faveur des bas salaires profite tout particulièrement aux femmes, car elles travaillent souvent dans ce que l'on appelle les branches à bas salaires, et sont en plus massivement discriminées sur le plan salarial. L'AVS atténue au moins les conséquences de cette discrimination à l'âge de la retraite.
- Deuxièmement, les femmes ont aussi des bas salaires parce qu'elles accomplissent encore la plus grande partie des tâches non rémunérées au sein de la famille. De fait, leur carrière professionnelle est marquée par des interruptions d'activité, du travail à temps partiel et des possibilités d'avancement limitées. L'AVS ne peut certes pas corriger ce désavantage des femmes dans le monde du travail, mais elle reconnaît le travail de prise en charge des enfants et des proches pour ce qu'il est : un travail socialement utile qui donne droit à une rente. L'AVS est donc non seulement beaucoup plus sociale et plus juste que les normes salariales en vigueur sur le marché du travail, mais elle est aussi nettement plus moderne et moins discriminatoire. C'est pourquoi les rentes AVS des femmes sont presque aussi élevées que celles des hommes.
- Troisièmement, on ne peut malheureusement pas en dire autant du deuxième pilier. Au contraire : en raison de la déduction de coordination, les bas salaires y sont systématiquement désavantagés. Les employeurs ne sont pas tenus de cotiser pour eux dans la prévoyance professionnelle. Cela a des conséquences pour les personnes à bas revenus et pour les employé-e-s à temps partiel, donc surtout pour les femmes : les rentes des caisses de pension qui leur sont versées sont en moyenne moitié moins élevées que celles des hommes. Et pire encore, un tiers des femmes ne perçoivent pas de rente du deuxième pilier.

Medianrente in der 1. und 2. Säule (2017)



Si nous examinons les branches dans lesquelles travaillent beaucoup de femmes, la situation est préoccupante. Quelques exemples tirés de branches où Unia est actif montrent que des « mini-rentes » y sont versées. La rente de vieillesse moyenne de la caisse de pension « Coiffure & Esthétique » de la branche de la coiffure et de la cosmétique n'est que d'environ 800 francs. Les caisses de pension « GastroSocial » et « Fondation LPP de SV Group » qui comptent parmi les institutions de prévoyance les plus importantes de l'hôtellerie-restauration ne versent en moyenne qu'environ 600, respectivement 500 francs de rente de vieillesse par mois. Cela ne correspond même pas à un quart de la moyenne suisse.

Un pas important vers une prévoyance vieillesse assurant le minimum vital pour toutes et tous

De telles rentes ne suffisent pas pour vivre. Cela est contraire au mandat constitutionnel garantissant le droit à une bonne rente à toutes celles et ceux qui ont travaillé toute leur vie.

À elle seule, une 13e rente AVS ne suffirait pas à remédier à cette situation. Vu comme cela, l'initiative est trop modeste, ou trop « pragmatique ». Mais son acceptation serait d'une part un pas important en direction d'une vraie prévoyance vieillesse permettant de couvrir les besoins vitaux pour toutes et tous, et elle profiterait d'autre part à toutes celles et ceux qui sont pénalisés à l'âge de la retraite, à savoir les employé-e-s dans les branches à bas salaires, et en particulier les femmes.

Je suis convaincue que l'heure est venue de faire ce pas vers plus de sécurité sociale et d'égalité entre les sexes.



Gewerkschaft des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel des transports
Sindacato del personale dei trasporti

SEV Zentralsekretariat
Steinerstrasse 35
Postfach 1008
3000 Bern 6

Telefon +41 31 357 57 57
info@sev-online.ch
www.sev-online.ch

Giorgio Tuti
Direkt +41 31 357 57 07
Mobil +41 79 221 45 64
giorgio.tuti@sev-online.ch

Conférence de presse à l'occasion du lancement de l'initiative populaire pour une 13^{ème} rente AVS

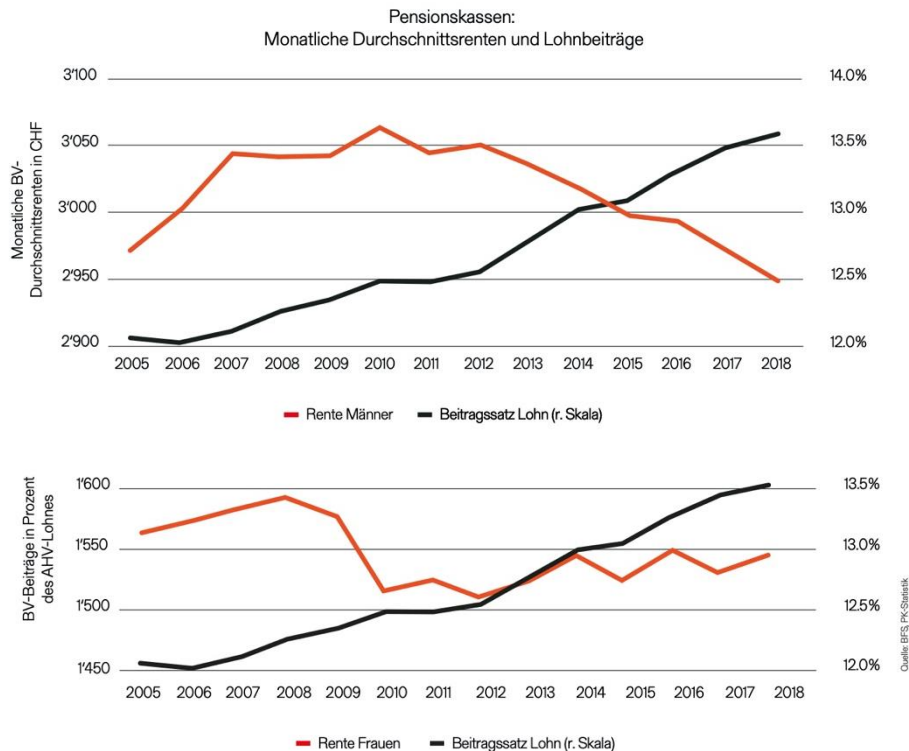
Giorgio Tuti, Vice-président de l'USS, Président du SEV

Les rentes font partie des standards en matière de bonnes conditions de vie et de travail. L'engagement syndical fondamental porte dès lors aussi sur la lutte en faveur de rentes correctes et d'une qualité de vie digne à la retraite. En outre, depuis 50 ans, la Constitution fédérale elle-même nous fixe, dans le domaine de la prévoyance, des objectifs clairs : les rentes de l'AVS et du deuxième Pilier doivent ensemble permettre « le maintien du niveau de vie antérieur dans une mesure adéquate ».

Mais la réalité est bien différente. Depuis une bonne dizaine d'années, les rentes du deuxième Pilier baissent. Une évolution particulièrement rapide ces dernières années, et qui se poursuit. Les taux de conversion sont réduits et il faut augmenter les cotisations pour éviter une baisse des rentes trop forte. Au final, on doit payer plus pour obtenir une rente plus basse. C'est aussi le cas dans les entreprises proches de la Confédération.

Aux CFF, resp. à la Caisse de pensions CFF, les taux de conversion ont passé de 6,515 % en 2008 à 4,960 % en 2020, alors que dans le même temps les primes ont augmenté de 2,75 %. Ces baisses de rentes ont pu en partie être compensées par des attributions de capital aux comptes individuels. Mais les salariés ont tout de même payé le prix de ces mesures, par exemple en devant renoncer à des augmentations de salaires.

Le deuxième Pilier ressemble de plus en plus à un puits sans fond. Nous sommes dans la situation absurde où les salariés n'ont jamais autant payé en termes de cotisations pour leur Caisse de pensions. Et cependant, les personnes qui prennent leur retraite aujourd'hui ou prochainement obtiendront une rente bien plus modeste que celle des générations précédentes. La cause de cette baisse continue du niveau des rentes du deuxième Pilier réside dans l'incapacité du système de capitalisation à obtenir un rendement suffisant sur les marchés financiers en phase de taux d'intérêts faibles. L'effet sur le niveau du capital-retraite est ainsi négatif.



Même si des rendements réjouissants sont réalisés, comme par exemple l'année dernière, qui a été très bonne pour de nombreuses caisses, les perspectives futures de l'évolution des taux d'intérêts ne permettent pas de s'attendre à une hausse de taux sur les placements sûrs, comme les obligations. Dans les Conseils de fondations paritaires, certains représentants de l'employeur mettent dès lors un accent trop fort sur la sécurité de l'entreprise en transférant les risques sur les assurés. Dans la Caisse de pensions CFF, les représentants de l'employeur ont par exemple tenté, il y a quelques années, d'introduire un modèle de rentes variables. Un modèle qui aurait permis de faire varier le montant des rentes, vers le haut, mais surtout vers le bas, en fonction de la situation, d'année en année. Nous avons combattu victorieusement ce modèle, en insistant sur le fait que, face à des charges mensuelles fixes, il faut aussi un revenu fixe et non pas une rente variable ou « branlante ».

Une politique de placement très (trop ?) prudente et des baisses exagérées du taux technique a en outre pour effet de diminuer le capital-retraite et conduit à des baisses de rentes.

Afin que les futurs retraités puissent vivre décemment, il faut donc renforcer le premier Pilier, l'AVS, qui est financée de manière solidaire et stable. Une 13^{ème} rente AVS permettrait à chacune et chacun de vivre mieux à la retraite. L'initiative lancée aujourd'hui est la réponse syndicale aux défis de plus en plus urgents du financement des rentes. Le constat décisif est clair : il faut mettre l'accent sur l'AVS, qui a démontré qu'on peut compter sur elle. Si nous ne défendons pas les rentes, les salariés seront confrontés à une péjoration inédite de leurs conditions de vie à la retraite.

L'initiative pour une 13^{ème} rente AVS est lancée. Ces dernières semaines, j'ai eu l'occasion de participer à de très nombreuses assemblées. J'ai rencontré des mécaniciens de locomotives, des agents de trains, des agents de manœuvre, du personnel des ateliers et des bureaux, des chauffeurs de bus et des matelots, de même que des retraités. Je leur ai parlé de cette initiative. Toutes et tous se réjouissent de son lancement et de la récolte de signatures qui va suivre. Non pas parce qu'ils n'ont rien d'autre à faire, mais parce que cette initiative répond à un vrai besoin et qu'ils méritent une meilleure rente pour leur future retraite.



Conférence de presse relative au lancement de l'initiative populaire pour une 13^e rente AVS

Barbara Gysi, conseillère nationale (SG), vice-présidente du PS Suisse

Avec une 13^e rente AVS, la vie quotidienne des séniors se verra nettement améliorée. Plus de 200 000 personnes en âge de prendre leur retraite n'ont pas assez de ressources financières pour vivre et ont besoin de prestations complémentaires (PC). Au sein des bénéficiaires de PC, le nombre de retraité-e-s est en augmentation et en constitue une part importante. De plus, la pauvreté des personnes âgées a malheureusement augmenté à nouveau, après une diminution observée jusqu'en 2013. 25 % des personnes en âge de prendre leur retraite sont directement menacées de pauvreté. L'amélioration financière de la retraite, apportée par le versement d'une 13^e rente AVS, est donc une mesure absolument nécessaire pour permettre une retraite digne.

Depuis des décennies, la droite, les personnes à hauts revenus et les compagnies d'assurance dénigrent l'AVS. Ils font peur aux jeunes et aux moins jeunes en leur disant que les pensions ne pourront bientôt plus être versées. Leur objectif est clair : permettre à une part de plus en plus importante des rentes de vieillesse d'aboutir dans le marché des assurances privées. Les scénarios de crise des opposants veulent affaiblir la solidarité ; solidarité présente, dans l'AVS, entre les « super-salariés » et les bas revenus. Car c'est bien là ce qui fait la force de l'AVS.

Avec la 13^e rente AVS, nous mettons fin à la logique de démantèlement de l'AVS, orchestré par la droite. Parce que les revendications pour un âge de la retraite plus élevé peuvent se résumer au fait de « travailler plus longtemps pour une rente moins élevée ».

Le renforcement de l'AVS au travers d'une 13^e rente AVS est une expansion modérée, mais ô combien utile pour les bas, mais également pour les moyens revenus : il s'agit là d'une mesure centrale pour diminuer les effets néfastes de la diminution des rentes du 2^e pilier. Cette extension de l'AVS est particulièrement urgente pour les femmes, dont les prestations de retraite sont inférieures d'environ 60 % à celles des hommes. En effet, grâce aux bonus éducatifs et d'assistance de l'AVS, il n'y a pas de discrimination liée au genre dans le premier pilier. L'écart des rentes entre les genres est principalement une conséquence du deuxième pilier, qui ne tient pas compte du parcours professionnel des femmes et de leurs faibles revenus.

Le renforcement de l'AVS est la meilleure réponse, malgré les besoins financiers accrus, car c'est le seul moyen, pour la grande majorité de la population, de recevoir une rente plus élevée. Selon la situation professionnelle et familiale, la 13^e rente AVS est environ cinq à dix fois moins chère qu'une rente équivalente provenant du 3^e pilier. Le renforcement de l'AVS profite donc non seulement aux retraité-e-s, mais surtout aux actifs/ves. Comme ils doivent moins épargner pour leur retraite, ils ont également plus d'argent au quotidien. Cela est

d'autant plus important aujourd'hui, compte tenu des loyers et des primes d'assurance-maladie élevés.

Versements mensuels supplémentaires pour une rente complémentaire équivalente à une 13^e rente AVS (en CHF)

	Coût d'une 13^e rente AVS	Coûts 3^e pilier pour rente identique
Conducteur de train (36 ans) & Fleuriste (36 ans, 50 %), mariés, 2 enfants	33	180
Physiothérapeute (51 ans) & polymécanicien (51 ans), mariés	56	580
Commerçant (33 ans)	15	90
Infirmière (48 ans, 80 %), 2 enfants	20	160

Le renforcement de l'AVS est la bonne réponse aux nombreuses demandes de la droite, visant à privatiser au maximum la prévoyance vieillesse. Cette approche profite, *in fine*, principalement aux institutions financières, aux banques, aux assurances et aux conseillers/ères en prévoyance.

La Présidence et le Comité directeur du PS Suisse soutiennent sans réserve les préoccupations de cette initiative populaire. Une décision formelle sur le soutien doit être prise lors du Congrès des 4 et 5 avril 2020. Le PS Suisse est clairement d'avis que l'AVS doit être renforcée et que les bénéfices de la Banque nationale (BNS) doivent être utilisés pour financer le premier pilier.

Le PS Suisse participera activement à la récolte de signatures.



Conférence de presse du 5 mars 2020 : initiative populaire AVSx13

Des rentes qui nous permettent, à nous et à nos parents, de vivre dignement

Léonore Porchet, conseillère nationale Les Verts

« Nous sommes celles à qui on a confié le travail domestique, éducatif et de soins à la maison, sans lequel la société et l'économie ne fonctionneraient pas. Nous nous occupons et nous préoccuons des enfants, des parents âgés. Mais nous manquons d'argent et de temps.

Nous voulons des salaires égaux pour un travail de valeur égale. Nous voulons la valorisation des métiers « féminins » et leur juste rémunération. Nous voulons des assurances sociales qui nous garantissent des rentes dignes. Nous voulons des rentes qui nous permettent de vivre dignement, sans augmenter notre âge de la retraite. Nous voulons des conditions de vie et des opportunités qui garantissent une vraie égalité dans le travail rémunéré et non rémunéré. »

Ces revendications, entre autres, ont mis un demi-million de personnes dans la rue le 14 juin dernier. Elles sont tirées de L'Appel de Bienne, texte fondateur de la grève des femmes*/féministe 2019.

Ces revendications rappellent aussi que nous sommes face à un problème structurel plus large encore que les rentes : les écarts salariaux, les mauvais salaires des métiers dits « féminins », les sacrifices de carrière par les femmes à cause d'un système, notamment sans congé paternité, qui nous laisse la responsabilité des tâches de soin. Cette organisation encore patriarcale de notre société, toujours très présente en 2020, a la conséquence très directe et très grave de pousser des milliers de femmes dans la précarité au moment de la retraite. Ainsi, 15 % des femmes doivent recourir aux prestations complémentaires à partir de l'âge de la retraite. Et cela devient plus fréquent avec l'augmentation en âge.

Nos revendications de femmes et de féministes sont donc très claires : notre travail de femmes, rémunéré ou non, mérite des rentes dignes !

Et ces rentes dignes passent par l'AVS. Dans un système où de nombreuses femmes (36 % sans prestations de la prévoyance professionnelle), mais plus largement de nombreux travailleurs (21 %) n'ont que marginalement ou voire pas du tout accès à des prestations de la LPP, où elles (72 %) et ils (58 %) ne peuvent même pas rêver d'un troisième pilier, nous ne pouvons compter que sur le premier pilier, solidaire, reconnaissant du travail gratuit fourni par les femmes.

Ces femmes, il s'agit de ma grand-mère, il s'agit de ma mère. Pour nous, jeunes Suisses et Suissesses, il s'agit en effet non seulement de s'assurer à titre personnel une retraite pour la troisième étape de notre vie, loin des calculs incertains de la LPP, loin des placements climaticides des banques et des caisses de pensions, mais, pour nous, trentenaires, il s'agit aussi de se montrer solidaires avec nos aînés et de garantir à nos proches une capacité financière synonyme de dignité, synonyme d'indépendance, synonyme de liberté. De liberté pour nos parents, mais aussi de liberté pour nous, allégés de la charge et de l'inquiétude de devoir assurer leur subsistance sur nos revenus. Soulagement pour elles et eux de ne pas se retrouver dans la gêne de dépendre de leurs propres enfants.

Ainsi, le renforcement de l'AVS nous aide, nous les jeunes, non seulement parce qu'avec une 13^e rente AVS nous encourageons l'indépendance des générations plus âgées dans un esprit de solidarité – mais aussi parce que nous nous montrons responsables de nos propres rentes. En fait, tout le monde y gagne !